



115 Route du Vernéa
38440 MOIDIEU DÉTOURBE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Commune de

MOIDIEU-DÉTOURBE

Arrêté N°	Objet
2023 – C – 009	Règlement de la circulation sur Impasse de Gambaison – Saur - Vaudaine

Le Maire de la Commune de MOIDIEU-DETOURBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

Vu la demande de l'entreprise SAUR (Philippe Devise au 06.62.94.76.20.) pour des travaux : Branchements neufs AEP ET EU;

Concernant les travaux sur la voie dit Impasse de Gambaison, concernant permis Vaudaine no 038 238 21 1 0001 favorable au 07/05/2021,

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux sur la voie communale : Impasse de Gambaison, au no 45 ;

ARRETE

Article 1^{er} - Les travaux sur la voie communale, seront entrepris du 08 au 31 mai 2023, pour une durée de 15 jours ;

Article 2 – La circulation sera rétrécie, sur cette voie, avec empiètement sur chaussée, pendant la durée des travaux ;

Article 3 – Le demandeur devra se référer aux instructions délivrées par Vienne Condrieu Agglomération du Pays Viennois ;

Article 4 – Le demandeur devra laisser le passage du véhicule de ramassage des ordures ménagères le lundi matin (contact : 04.74.53.45.16.).

Article 5 – Le demandeur devra se référer aux horaires des bus, afin de leur laissant libre circulation (Service transport Vienn Agglo au 04.82.06.33.15. et Service Transisere au 04.74.87.93.00. et 04.76.70.83.20.)

Article 6 - La signalisation appropriée de restriction (à indiquer en amont) et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.

A charge à l'entrepreneur d'informer les riverains de la gêne occasionnée et de mettre en place la déviation appropriée, en laissant l'accès libre pour les services de secours.

Article 7 - Ampliation de cet arrêté sera transmis à Vienne Condrieu Agglomération, au Département, à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud et à l'entreprise effectuant les travaux.

Fait à Moidieu-Détourbe, le 20/04/2023.

Le Maire,

Christian PETREQUIN,





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : DEVISE Prénom : Philippe
 Dénomination : EXPLOITATION SAUR Représenté par :
 Adresse Numéro : 8 Extension : Nom de la voie : avenue victor Hugo
 Code postal 3 8 1 3 0 Localité : ECHIROLLES Pays : France
 Téléphone 0 6 6 2 9 4 7 6 2 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : philippe.devise@saur.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Impasse de Gambaison
 Code postal 3 8 4 4 0 Localité : MOIDIEU DETOURBE

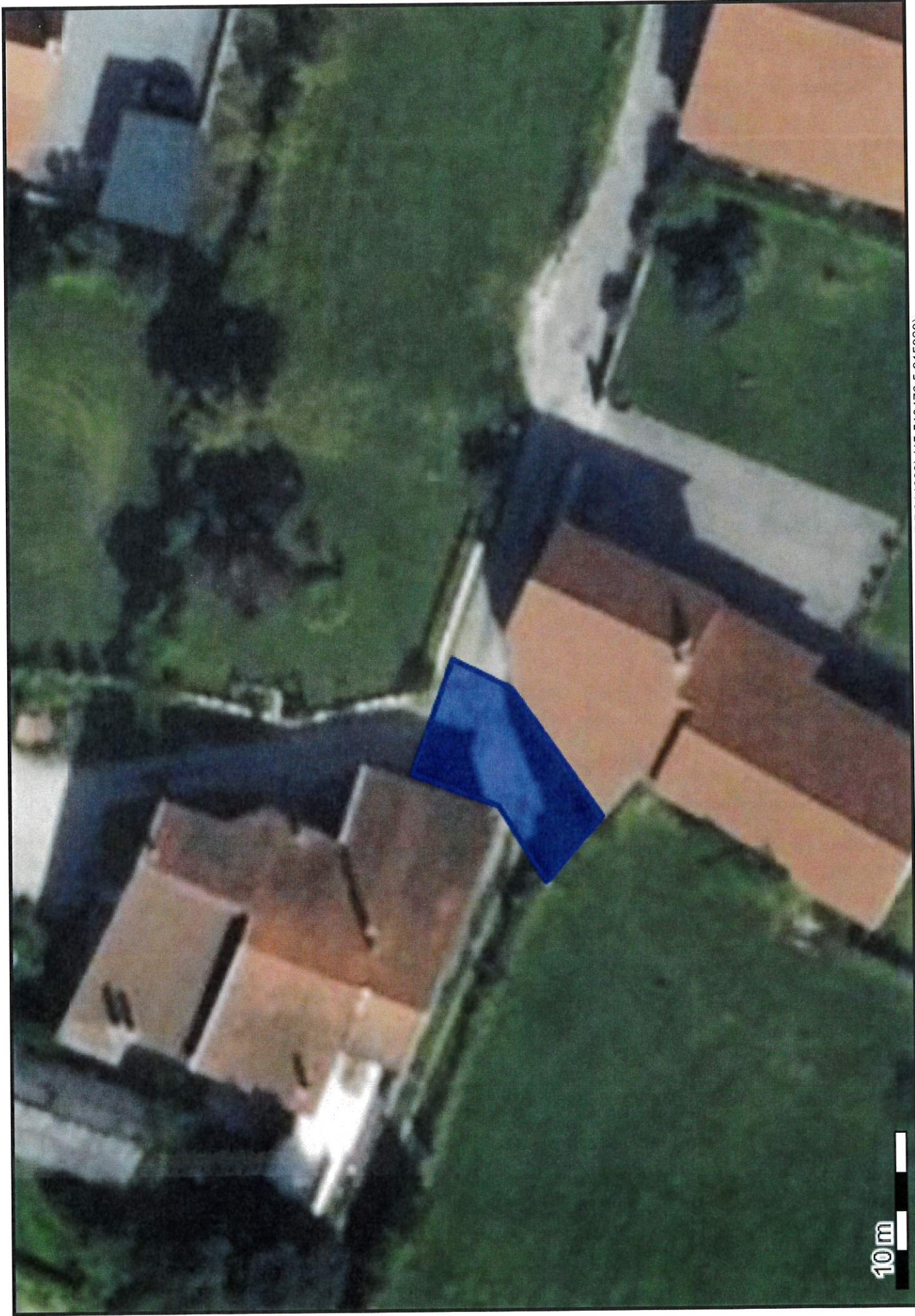
Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux :
 N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ :
 Date prévue de début des travaux : 0 8 0 5 2 0 2 3 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 5 Date de début de réglementation 0 8 0 5 2 0 2 3
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 3
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



(45.510476 5.015020);(45.510452 5.015115);(45.510417 5.015090);(45.510365 5.014985);(45.510398 5.014931);(45.510425 5.014993);(45.510476 5.015020);